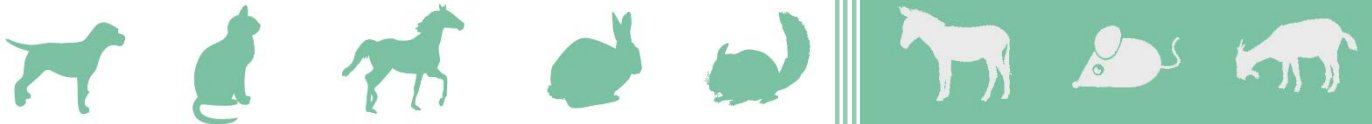




## ANNEXES

# LES ECOSOINS DES ANIMAUX



## Table des matières

ANNEXE I : Exigences concernant les produits autorisés pour le nettoyage et la désinfection

ANNEXE II : Liste des fiches explicatives complémentaires

TS 01 : PROCÉDÉS PHYSIQUES AUTORISÉS

TS 02 : PROCÉDÉS CHIMIQUES AUTORISÉS POUR LA TRANSFORMATION DES AGRO-INGRÉDIENTS

TS 03 : EXEMPLES DE PROCÉDÉS NON AUTORISÉS

TS 04 : INGRÉDIENTS D'ORIGINE MINÉRALE AUTORISÉS

TS 05 : CATEGORIE 3 : INGREDIENTS SOUS DEROGATION

TS 06 : REGLES DE VALIDATION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

TS 07 : LISTES DES SUBSTANCES BIOCIDES ACCEPTEES

TS 08 : CATEGORIES POUR L'ETIQUETAGE

## ANNEXE I : Exigences concernant les produits autorisés pour le nettoyage et la désinfection

Chaque produit utilisé par l'entreprise devra être vérifié par Ecocert Greenlife afin de s'assurer de sa conformité. Les critères suivants sont appliqués par ordre de prévalence.

### A. Détergents labellisés

Les détergents labellisés par Ecocert Greenlife, ou jugés équivalents par Ecocert Greenlife sur étude de dossier, sont systématiquement acceptés.

### B. Exigences concernant la composition des produits de nettoyage/désinfection

#### a. Substances autorisées :

Les produits de nettoyage et/ou désinfectants peuvent être utilisés s'ils sont conformes aux critères relatifs aux ingrédients du Référentiel des Ecosoins.

De plus, les substances suivantes peuvent être utilisées :

- Acide peracétique, peroxyde d'hydrogène (et leurs stabilisateurs)
- Isopropanol

#### b. Substances interdites :

Conformément à l'ensemble des exigences énoncées dans le présent référentiel, les produits et ingrédients suivants sont interdits :

- Formol
- Acide éthylène diamine tétra-acétique (EDTA)
- Produits à base de micro-organismes génétiquement modifiés
- Produits à base de chlore ou de dérivés chlorés
- Produits à base d'ammoniaque
- Produits à base de phosphates et de phosphonates

#### c. Règles spécifiques :

##### *Les tensioactifs :*

Les tensioactifs refusés dans les ecosoins contrôlés mais potentiellement utilisés dans les produits de nettoyage des installations doivent répondre aux critères suivants :

- Les tensioactifs doivent être sur base végétale
- Toxicité aquatique basse (CE50 ou CI50 ou CL50 > 10 mg/l ou test équivalent)
- Biodégradabilité ultime, rapide et complète (OCDE série 301 > 70% en 28 jours) en aérobie et en anaérobie
- Les tensioactifs éthoxylés sur base végétale et respectant les critères présentés ci-dessus sont autorisés dans la mesure où leur teneur ne dépasse pas 50% du total des tensioactifs, qu'ils

ne sont pas éthoxylés plus de 8 fois, et qu'ils ne génèrent pas de contamination de la production des cosmétiques certifiés écologiques et biologiques selon ce référentiel.

*Autres ingrédients :*

Les ingrédients refusés (non concernés pas les exigences ci-dessus) dans les écosoins contrôlés mais potentiellement utilisés dans les produits de nettoyage des installations doivent également répondre aux critères énoncés précédemment ou ne pas présenter les phrases de risque environnementales du Règlement CLP (Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges) suivantes : H400, H410, H411, H412, H413 (ou les phrases R50 à R59 selon la Directive 2001/59/CE).

## **ANNEXE II : Liste des fiches explicatives complémentaires**

Toute modification de ces listes devra avoir fait l'objet d'une consultation des parties intéressées.

TS 01 : PROCÉDÉS PHYSIQUES AUTORISÉS

TS 02 : PROCÉDÉS CHIMIQUES AUTORISÉS POUR LA TRANSFORMATION DES AGRO-INGRÉDIENTS

TS 03 : EXEMPLES DE PROCÉDÉS NON AUTORISÉS

TS 04 : INGRÉDIENTS D'ORIGINE MINÉRALE AUTORISÉS

TS 05 : CATEGORIE 3 : INGREDIENTS SOUS DEROGATION

TS 06 : REGLES DE VALIDATION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

## TS 01 : PROCÉDÉS PHYSIQUES AUTORISÉS

Les critères suivants ont été utilisés pour sélectionner les procédés :

- procédés respectant les substances actives naturelles présentes dans les ingrédients ;
- OU
- procédés encourageant une bonne gestion des déchets et une consommation responsable de l'énergie et tenant compte de l'équilibre écologique.

Toutes les EXTRACTIONS doivent être réalisées avec des matières naturelles, avec toutes formes d'eau ou avec un tiers solvant d'origine végétale, notamment :

- alcool éthylique
- glycérine
- huiles végétales
- miel
- ABSORPTION de CO<sub>2</sub> supercritique

ABSORPTION (sur un support inerte conforme à ce référentiel)

BLANCHIMENT - DÉSODORISATION (sur un support inerte conforme à ce référentiel)

MÉLANGE

CENTRIFUGATION

EXTRACTION

PRESSION

DÉCOCTION

DESSICCATION – SÉCHAGE (progressif ou non, par évaporation/naturel sous l'effet du soleil)

DÉTERPÉNATION (en cas de distillation fractionnée à la vapeur)

DISTILLATION, EXPRESSION ou EXTRACTION (vapeur)

FILTRATION et PURIFICATION (ultrafiltration, dialyse, cristallisation, échange d'ions)

CONGÉLATION

BROYAGE

INFUSION

LYOPHILISATION

MACÉRATION

MICRO-ONDES

PERCOLATION

TORRÉFACTION

FIXATION ET DÉCANTATION

CRIBLAGE

PRESSAGE, ÉCRASEMENT

STÉRILISATION PAR UV

STÉRILISATION PAR TRAITEMENTS THERMIQUES

(selon des températures respectant les substances actives)

ULTRASONS

TRAITEMENTS UV

VIDE

## TS 02 : PROCÉDÉS CHIMIQUES AUTORISÉS POUR LA TRANSFORMATION DES AGRO-INGRÉDIENTS

Les critères suivants ont été utilisés pour sélectionner les procédés :

- procédés permettant la formation de molécules biodégradables ;
- OU
- procédés respectant les substances actives naturelles présentes dans les ingrédients ;
- OU
- procédés encourageant une bonne gestion des déchets et une consommation responsable de l'énergie et tenant compte de l'équilibre écologique.

ALKYLATION

AMIDATION

CALCINATION de résidus végétaux

CARBONISATION (résines, huiles biologiques grasses)

CONDENSATION / ADDITION

ESTÉRIFICATION / TRANSESTÉRIFICATION / INTERESTÉRIFICATION

ETHÉRIFICATION

FERMENTATION (naturelle/biotechnologique)

HYDRATATION

HYDROGÉNATION

HYDROLYSE

ÉCHANGE D'IONS

NEUTRALISATION

OXYDATION/RÉDUCTION

PHOSPHORYLATION (uniquement pour les ingrédients entrant dans la composition de produits non-rincés)

SAPONIFICATION

SULFATATION

### UTILISATION DE SOLVANTS PÉTROCHIMIQUES

Le Référentiel des Ecosoins des animaux valorise l'utilisation de solvants d'origine naturelle dans les procédés de fabrication des agro-ingrédients chimiquement transformés. Considérant l'avancée actuelle des développements, l'utilisation de solvants d'origine pétrochimique est autorisée sauf pour l'obtention d'ingrédient bio. Cependant :

- les solvants aromatiques, alcoylés, halogénés, à base d'azote ou de soufre (à l'exception du DMSO) ne doivent pas être utilisés pour la transformation chimique d'agro-ingrédients.
- les solvants définis ci-dessus doivent uniquement être utilisés en l'absence d'alternatives naturelles efficaces et doivent être recyclés et éliminés à la fin du processus.

## TS 03 : EXEMPLES DE PROCÉDÉS NON AUTORISÉS

Seuls les procédés indiqués dans l'Annexe I et l'Annexe II sont autorisés. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et représente seulement les principaux procédés non autorisés.

ALCOXYLATION (comprenant l'ÉTHOXYLATION et la PROPOXYLATION) à l'oxyde d'éthylène ou oxyde de propylène ou autres oxydes d'alkylène

BLANCHIMENT – DÉSODORISATION (sur un support d'origine animale)

DÉTERPÉNATION (autrement qu'à la vapeur)

HALOGENATION (comme réaction principale)

QUATERNISATION DES AMINES

RADIATION IONISANTE

SULFONATION (comme réaction principale)

TRAITEMENTS À L'OXYDE D'ÉTHYLÈNE

TRAITEMENTS AU MERCURE (à l'exception de la soude ou de la potasse obtenue avec électrode au mercure)



## TS 04 : INGRÉDIENTS D'ORIGINE MINÉRALE AUTORISÉS

Les ingrédients d'origine minérale peuvent être utilisés seulement s'ils sont listés ci-dessous et doivent respecter les réglementations en vigueur. Les substances sont autorisées pour les usages spécifiques listés ou de manière générale si aucun usage spécifique n'est listé. Les sels et formes mono-, di- et tri-valentes de ces ingrédients sont également autorisées.

Il est autorisé d'utiliser des phosphates d'origine minérale autres que ceux listés ci-dessous seulement en tant qu'agent tampon ou chélatant si aucune autre alternative n'est disponible.

Nom INCI	Nom chimique	Remarque
Aluminum Hydroxide	Aluminium Hydroxide	
Aluminum Iron Silicates	Silica Aluminum Silicates Ceramics	
Alumina	Aluminum Oxide	
Aluminum Sulfate	Aluminum Sulphate	
Ammonium Sulfate	Ammonium Sulphate	
Calcium Aluminum Borosilicate	Calcium Aluminum Borosilicate	
Calcium Carbonate, CI 77220	Calcium Carbonate	
Calcium Fluoride	Calcium Fluoride	Seulement pour les produits d'hygiène buccale
Calcium Sulfate	Calcium Sulphate	
Cerium Oxide	Ceric Oxide	
CI 77163	Bismuth Oxychloride	
CI 77288	Chromic Oxide	
CI 77289	Chromic Oxide hydrated	
CI 77489	Iron Oxides	
CI 77491		
CI 77492		
CI 77499		
CI 77510	Prussian Blue	
CI 77742	Manganese Violet	
CI 77745	Trimanganese Bis(orthophosphate)	
	Copper Oxide	
Copper Sulfate	Copper Sulphate	
Dicalcium Phosphate Dihydrate	Calcium Hydrogen- orthophosphate	Seulement pour les produits d'hygiène buccale
Ferrous Sulfate	Iron Sulphate	
Hydrated Silica	Silicic Acid	
Hydroxyapatite	Hydroxyapatite	Seulement pour les produits d'hygiène buccale
Iron Hydroxide	Iron Hydroxide Oxide	

Magnesium Aluminum Silicate	Silicic Acid, Aluminium Magnesium Salt	
Magnesium Carbonate, CI 77713	Magnesium Carbonate	
Magnesium Carbonate Hydroxide	Magnesium Carbonate Hydroxide	
Magnesium Chloride	Magnesium Chloride	
Magnesium Hydroxide	Magnesium Hydroxide	
Magnesium Oxide	Magnesium Oxide, CI 77711	
Magnesium Silicate	Silicic Acid, Magnesium Salt	
Magnesium Sulfate	Magnesium Sulphate	
Manganese Sulfate	Manganese Sulphate	
Mica	Mica, CI 77019	
Potassium Carbonate	Potassium Carbonate	
Potassium Chloride	Potassium Chloride	
Potassium Hydroxide	Potassium Hydroxide	
Potassium Iodide	Potassium Iodide	
Potassium Sulfate	Potassium Sulphate	
Silica	Silica	
Silver Chloride	Silver Chloride	
Silver Oxide	Silver Oxide	
Silver Sulfate	Silver Sulphate	
Sodium Bicarbonate	Sodium Bicarbonate	
Sodium Borate	Sodium Borate	
Sodium Carbonate	Sodium Carbonate	
Sodium Chloride	Sodium Chloride	Traitement et additifs éventuels conformes au Référentiel
Sodium Fluoride	Sodium Fluoride	Seulement pour les produits d'hygiène buccale
Sodium Hydroxide	Sodium Hydroxide	
Sodium Magnesium Silicate		
Sodium Metasilicate	Disodium Metasilicate	
Sodium Monofluorophosphate	Disodium Fluorophosphate	Seulement pour les produits d'hygiène buccale
Sodium Silicate	Silicic Acid, Sodium Salt	
Sodium Sulfate	Sodium Sulphate	
Sodium Thiosulfate	Sodium Thiosulphate	Seulement dans les savons
Titanium Dioxide, CI 77891	Titanium Dioxide	
Tin Oxide	Tin Oxide, CI 77861	
Ultramarines, CI 77007	Ultramarines	
Zinc Carbonate	Zinc Carbonate, CI 77950	
Zinc Oxide, CI 77947	Zinc Oxide	
Zinc Sulfate	Zinc sulphate	

## TS 05 : CATEGORIE 3 : INGREDIENTS SOUS DEROGATION\*

INGRÉDIENTS SYNTHÉTIQUES	
INGRÉDIENT	FONCTION
Acide benzoïque et ses sels	conservateur
Alcool benzylique	conservateur
Acide salicylique et ses sels	conservateur
Acide sorbique et ses sels	conservateur
Acide déhydroacétique et ses sels	conservateur
Sodium Hydroxyméthyl glycinate (CAS : 70161-44-3)	conservateur
Agents dénaturants	pour l'alcool
Alcool isopropylique	seulement lorsque réglementairement obligatoire
Denatonium benzoate	
Alcool tertiaire butylique	
Autres	
Pyrethrin et Pyrethénoides (Allethrin CAS 584-79-2)	Biocide
INGRÉDIENTS D'ORIGINE NATURELLE (extraction avec solvant pétrochimique)	
Tocophérol	anti oxydant
Bétaine	tensioactif amphotère
Oryzanol	anti oxydant
Annatto	colorant
Caroténoïdes/ Xanthophylles	colorant
Absolues, Concrètes, Résinoïdes	dans compositions parfumantes uniquement
Carrageenan	épaississant
Lécithine	émulsifiant, émollient
Lanoline	émollient, solvant, conditionneur, anti statique, tensioactif
Panthenol (d'origine végétale)	Emollient
INGRÉDIENTS SEMI NATURELS	
Guar Hydroxypropyl Trimonium Chloride	dans les produits capillaires uniquement
Distearoylethyl Dimonium Chloride	dans les produits capillaires uniquement
Carboxy Methyl Cellulose (Gomme Cellulose)	épaississant
Tocopheryl acetate	anti oxydant
Tetra Sodium Glutamate Diacetate	séquestrant
Alkylbétaines	tensioactif amphotère
Alkylamphoacetate/ diacetate	tensioactif amphotère
Alkylglucosidocarboxylate	tensioactif amphotère
Alkylcarboxylate (autre que Alkylglucosidocarboxylate)	tensioactif amphotère
Alkylcarbonate (autre que Dicaprylyl carbonate)	tensioactif amphotère
Acylglycinate	tensioactif amphotère
Alkylsulfosuccinate	tensioactif anionique
Alkylsulfoacetate	tensioactif anionique
Isopropyl ester	émollient, solvant
Dicaprylyl Carbonate	émollient
Hexyl Laurate	émollient

\*ces substances sont acceptées sous réserve de conformité à la réglementation des pays au sein desquels les produits labellisés sont mis sur le marché.

## TS 06 : REGLES DE VALIDATION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

### A. Matériaux acceptés (liste non exhaustive)

- Le bois, et autres dérivés de la filière papier (cellulose et dérivés...)
- Les matériaux d'origine végétale (coton, PLA, caoutchouc naturel...) (hors OGM)
- Les verres
- Les polymères polyéthylène (PE, PET), polypropylène (PP) et leurs dérivés
- Les métaux
- Les matériaux barrière (spécificité technique)
- Caoutchouc synthétique

### B. Matériaux refusés (liste non exhaustive)

De manière générale, les matériaux à base de silicone, de dérivés styréniques et les matériaux issus d'animaux mort ou entraînant la mort d'animaux (cuirs, soies) sont interdits.(hors accessoires)

Plus spécifiquement, les matériaux listés ci-dessous et leurs dérivés sont refusés (cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des connaissances et innovations portées par les filières de production et de recyclage) :

Sigle	Nom / Nom commercial fréquent	Sigle	Nom / Nom commercial fréquent
PVOH	Polyvinyl Alcohol	PSE	Polystyrène expansé
PS	Polystyrène	ASA	Acrylonitrile Styrene Acrylate
PMMA	Polyméthacrylate de méthyle	AS	Acrylonitrile Styrene
PVC	Polychlorure de vinyle	OP	Ethylene based octene plastomer
PU	Polyuréthane	PC	PolyCarbonate
UF	Urée- formol (thermodur)	MBS	Poly(styrène/butadiene/métacrylate de méthyle)
PF	Phénol-Formaldéhyde, bakélite, bakelite (thermodur)	K-Resin	Styrene Butadiene copolymer (SBC)
	Melamine	STPE	Silyl-Terminated PolyEther
	Styrolux (Styrène)		(nom commercial : MS polymer)

Pour tout autre matériau, une étude sera menée par un Comité selon un dossier technique en tenant compte des critères suivants :

- Le type de matériau (ressources mobilisées et procédés, risque OGM)
- L'utilisation
- La contrainte technique
- L'alternative possible

## C. Cas particuliers des objets promotionnels

Dans le cas de coffrets-cadeaux, le matériau de l'emballage secondaire, autre que le carton, sont assujettis aux règles de validation. Les objets cadeaux ne sont pas soumis à déclaration ni validation. (exemple : os, balle...).

## TS 07 : LISTES DES SUBSTANCES BIOCIDES ACCEPTEES

Les seules substances biocides des classes TP19 et TP 18 autorisées par ce Référentiel sont celles listées ci-dessous. Leur procédé d'obtention doit être conforme aux fiches explicatives TS001 et TS 03 et leur origine non issue de la pétrochimie.

Classe	Substance Active	No. EC	No. CAS
TP18 et TP 19	Decanoic acid	206-376-4	334-48-5
	Geraniol	203-377-1	106-24-1
	Extrait de Margosa origine: huile de pressage à froid des noyau de Azadirachta Indica extraction avec du CO2 super critique		84696-25-3
	Pyrethrins and Pyrethroids d'origine végétale	232-319-8	8003-34-7
TP19	Lauric acid	205-582-1	143-07-7
	Lavender, Lavandula hybrida, ext./Lavandin oil	294-470-6	91722-69-9
	Nonanoic acid, Pelargonic acid	203-931-2	112-05-0
TP18	Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.	289-699-3	89997-63-7
	Nitrogen	231-783-9	7727-37-9
	Octanoic acid	204-677-5	124-07-2
	Silicic acid, aluminium magnesium sodium salt	234-919-5	12040-43-6
	Silicium dioxide (Silicium dioxide/Kiesel-guhr)		61790-53-2

## TS 08 : CATEGORIES POUR L'ETIQUETAGE

L'origine (telle que définie au chapitre 5) d'une catégorie peut être mentionnée si les ingrédients qu'elle contient sont d'origine similaire. Ex : colorants végétaux ou base d'origine minérale.

Comme précisé dans le chapitre 8 du référentiel, les ingrédients ne correspondant à aucune catégorie ci-dessous sont mentionnés sur l'étiquetage en langage courant, en nom chimique ou en nom INCI. Cependant, la demande de création d'une nouvelle catégorie pour ces ingrédients pourra être étudiée par Ecocert après consultation du Comité des Programmes.

CATEGORIES	
alcools	pigments
bases	savon
cires	sel (pour NaCl, KCl uniquement)
colorants	séquestrants
correcteur d'acidité	solvants
eau	stabilisants
émollients	tensioactifs amphotères
huiles	tensioactifs anioniques
huiles essentielles	tensioactifs non ioniques
parfum/fragrance	viscosants, épaississants